



PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-1

Règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage tel que modifié par le règlement 1231-1 pour:

- Ajuster la limite de la zone 5-P à même les zones 37-M-2 et 70-H afin qu'elle coïncide avec l'axe central de la rue des Montagnards conformément à l'article 19 du règlement de zonage pour ainsi permettre la réalisation d'un projet de garderie sur la partie de terrain située à l'ouest de l'aréna Côte-de-Beaupré;

Considérant que lors d'une réunion du conseil, il fut adopté le Règlement de zonage numéro 1192 tel que modifié par le règlement 1231-1;

Considérant que ce conseil juge approprié de modifier ce règlement afin de voir se réaliser un projet de garderie additionnelle sur le territoire de la Ville de Beaupré en lien avec le Centre de la petite enfance La Peluche;

Considérant que ce conseil a, lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, adopté par résolution un premier projet de règlement portant le numéro 1263;

Considérant que ce conseil a, lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, adopté par résolution un second projet de règlement portant le numéro 1263-1;

Considérant que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la loi;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu que le règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage qui fait partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1192 sous la cote « Annexe I » tel que modifié par le règlement 1231-1 est modifié de manière à ajuster la limite de la zone 5-P à même les zones 37-M-2 70-H, afin qu'elle coïncide avec l'axe central de la rue des Montagnards conformément à l'article 19 dudit règlement de zonage, le tout comme indiqué par un liséré rouge sur le plan de zonage et le plan agrandi et dont copies font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Beauré, le _____ 2021.

PIERRE RENAUD, maire

JOHANNE GAGNON, greffière

CARTOGRAPHIE



VILLE DE BEAUPRÉ

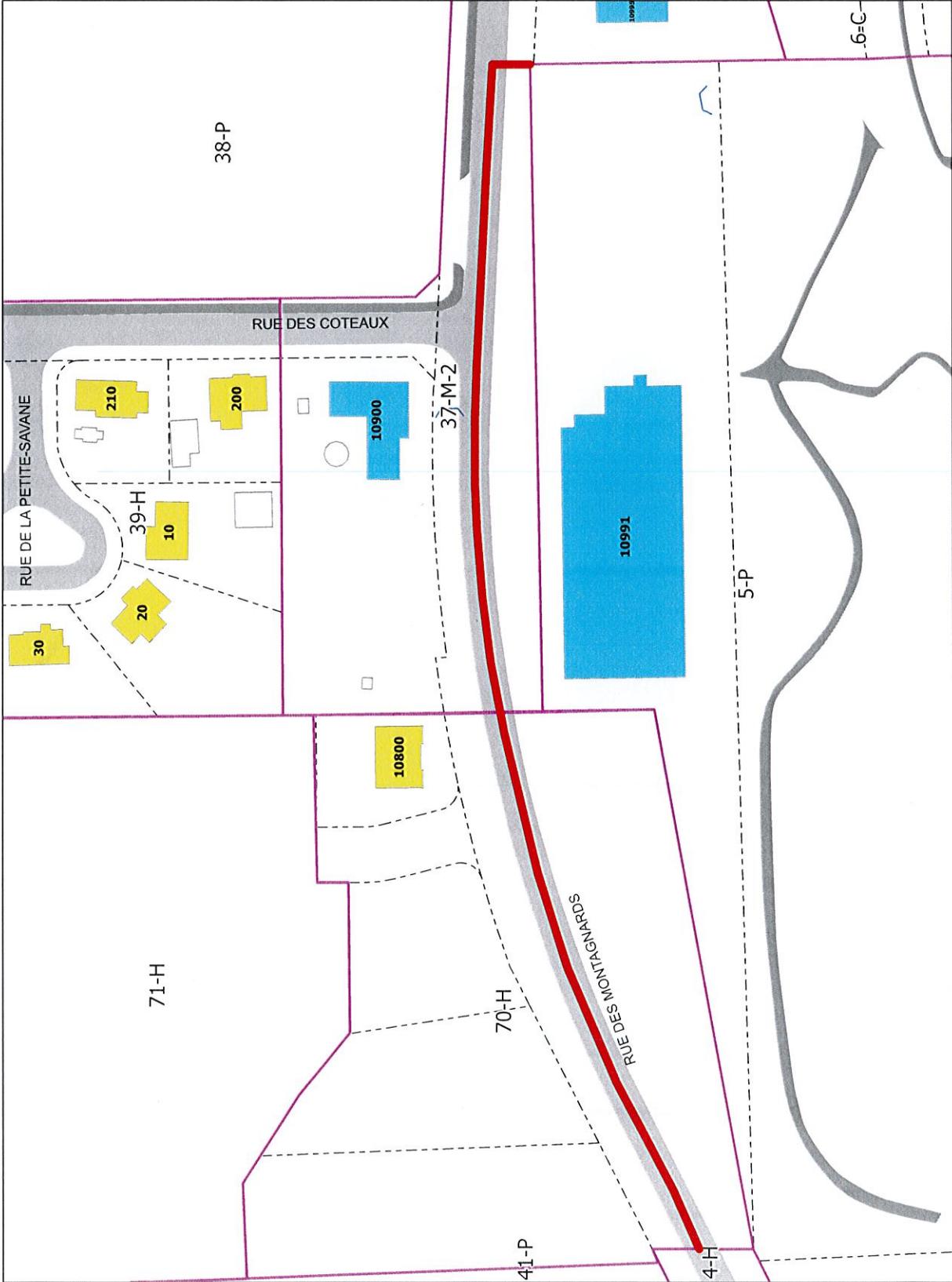
SERVICE DE L'URBANISME

Projection: MTM Fuseau 7
Datum: NAD83
Echelle 1 : 1 000

VILLE DE BEAUPRÉ

Heure actuelle 2020-10-16 11:17

* hors de usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur





Plan de zonage

Version administrative

Règlement de zonage numéro 1192

Composantes territoriales

- Limite municipale
- Lotissement
- Hydrographie
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
- Voies de communication
 - Route nationale (axe structurant et réseau de transport collectif)
 - Route régionale (parcours mère et réseau de transport collectif)
 - Voie ferrée
 - Plate cyclable

Cadre de planification

- Périmètre d'urbanisation
- Réserve d'urbanisation
- Zonage
- Bassin versant de prise d'eau
- Bassin visuel
 - Rapproché
 - Intermédiaire
 - Éloigné

Types de zones

- A Agricole
- C Commerciale
- Co Conservation
- H Habitation
- I Industrielle
- M Mixte
- P Publique et institutionnelle
- R11 Récréation intensive avec possibilité d'habitation
- R12 Récréation intensive sans possibilité d'habitation
- Re Récréation extensive

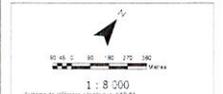
Contraintes naturelles et anthropiques

- Écocentre
 - Dépôt à neige
 - Prise d'eau
 - Usine de traitement des eaux usées
 - LTE
 - Milieu humide
 - Zone à risque de mouvement de terrain
- ** Les bords des bassins versants sont à titre indicatif



Ce plan constitue l'annexe 1 du Règlement de zonage Authentifié ce jour :

Date de dépôt	Amendement	Date de dépôt	Amendement
2020-01-24	1		
2020-01-24	1		



Document de référence : 2020-01-24
 Production : Direction de l'urbanisme - Service de planification et d'urbanisme - Direction de l'urbanisme - Direction de l'urbanisme - Direction de l'urbanisme

Source :
 Service de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport
 Direction de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport
 Direction de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport
 Direction de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport
 Direction de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport
 Direction de l'urbanisme et territoire de la Ville de Beauport